



PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME



Dossier de presse

« Contrat de destination »

L'Auvergne, une destination « Nature » reconnue



Signature officielle du Contrat de Destination

Vendredi 12 juin 2015, à 16 heures

Hôtel de Région Auvergne

Auvergne Nouveau Monde – La "Naturalité" récompensée

L'Auvergne a été retenue* parmi quarante autres candidatures comme Contrat de destination.

Suite à un second appel à projets, 11 contrats ont été sélectionnés en novembre 2014, et signés officiellement par les ministres le 16 décembre dernier.

Aujourd'hui, vendredi 12 juin 2015, René Souchon, président du Conseil régional d'Auvergne et Marc Ferrand, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne (DIRECCTE), signent officiellement le Contrat, élaboré pour une période de 3 ans de 2015 à 2017.

Dans la continuité des Assises nationales du Tourisme qui se sont déroulées en 2014, le Ministère des Affaires étrangères et du développement international et le Secrétariat d'État en charge du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des français de l'étranger, ont décidé de créer le « Contrat de Destination », qui vise à donner une impulsion forte à la promotion de la Destination France à l'étranger, à partir de marques territoriales à résonance internationale.

Ils constituent des outils innovants pour accélérer le développement international des destinations touristiques, renforcer l'attractivité des territoires, et fédérer sur plusieurs années acteurs publics et privés autour d'objectifs communs en matière d'ingénierie et de promotion sur les marchés.

Cette distinction est la reconnaissance de la force de la marque « Auvergne » et du caractère identitaire du positionnement autour de la notion de « naturalité » à même de séduire les clientèles étrangères et sur lesquelles s'appuyait le dossier de candidature.

Le positionnement marketing de la destination s'appuie sur la marque territoriale Auvergne Nouveau Monde qui s'incarne sous la forme d'un tourisme naturel, de qualité et varié, rejetant la sur-fréquentation et les déséquilibres dans le temps et dans l'espace.

À la demande du Conseil régional d'Auvergne, **le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA)** porte le contrat de destination Auvergne et en assure la coordination.

Échange, authenticité, personnalisation des prestations, respect de l'identité des territoires et épanouissement de l'individu sont au centre des préoccupations.

** Ont également été retenues les régions Normandie, Ile-de-France et Bourgogne, des massifs des Alpes, des Vosges et du Jura, des villes de Biarritz, Bordeaux et Lyon et des sites de la baie du Mont Saint-Michel et du Val de Loire.*



LE PERIMETRE DU PROJET

Le contrat de destination proposé couvre l'ensemble de la région Auvergne, territoire de référence pour les clientèles touristiques y séjournant.

La notion de Naturalité constitue l'ADN de la destination Auvergne et sera l'épine dorsale du contrat de destination au travers des trois thématiques rattachées :

- **Patrimoine naturel et écotourisme**, notamment le volcanisme. Cette thématique est symbolisée par la candidature de la Chaîne des puys au Patrimoine mondial de l'UNESCO, par les grands sites de France du puy de Dôme et du puy Mary mais aussi par des attributs identitaires telle que l'eau minérale de Volvic connue dans le monde entier.
- **Loisirs de pleine nature**, au sein d'une nature préservée : randonnées sous toutes les formes, activités aériennes, sports d'eaux vives, baignade, cyclotourisme et la création de pôles territoriaux dédiés aux pratiques de plein air : les « stations de pleine nature ».
- **Santé et tourisme de bien-être**, en particulier dans les dix stations thermales d'Auvergne qui ont su évoluer vers la remise en forme et le bien-être. Ces stations sont connectées à leur environnement direct et matérialisent également cette naturalité auvergnate.

LES OBJECTIFS

Les partenaires* qui s'impliquent dans le contrat de destination ont fait le choix de structurer et de promouvoir les thématiques retenues en direction des clientèles étrangères et plus particulièrement européennes sur quatre marchés prioritaires : l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Par le contrat de destination, il s'agit de :

- **Contribuer à l'affirmation sur les marchés étrangers** d'une destination autour d'une marque légitime, l'Auvergne, permettant de diversifier l'offre touristique française et de favoriser ainsi la fréquence et l'allongement des séjours des touristes étrangers en France.
- **Développer l'économie touristique régionale** et par conséquent l'investissement et la création d'emplois grâce à l'augmentation de la consommation touristique de ces clientèles.
- **Fédérer les collectivités et les professionnels du tourisme** autour de l'enjeu que représentent les clientèles étrangères dans la continuité de « l'effet » Rendez-vous en France organisé en Auvergne en avril 2014 en partenariat avec Atout France.
- **Adapter l'offre touristique** existante aux exigences de ces clientèles : qualité des hébergements, des prestations, des services et de l'accueil.

L'objectif chiffré est de passer de 1 million de nuitées étrangères marchandes en 2013 à 1,250 million en 2018. Soit une croissance de 25% en 5 ans grâce à une augmentation du nombre d'arrivées et à l'allongement de la durée des séjours.

**Les partenaires : le Conseil régional d'Auvergne, les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez, la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne, les Comités départementaux du tourisme, les Offices de Tourisme régionaux, Thermauvergne, la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air, l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), les villages de vacances VVF Villages, Vulcania, le puy de Dôme et le puy Mary)*

LES PRINCIPAUX AXES D' ACTIONS

L'ensemble des partenaires du contrat de destination œuvreront à l'exécution du contrat de destination :

- **Ingénierie de l'offre** : déployer la démarche pour les hébergements Nattitude spécifique à l'Auvergne en lien avec la Charte Européenne du Tourisme Durable développée par les deux Parcs Naturels Régionaux ; structurer l'offre du périmètre soumis au classement UNESCO et des deux Grands Sites de France ; expérimenter des offres de transports adaptées à la problématique des grands sites naturels ; poursuivre le développement des stations de pleine nature et des activités liées (randonnées, eaux vives...) ; accentuer l'orientation « pleine santé / bien-être » des stations thermales.
- **Marketing / promotion** : promotion commune de l'ensemble des acteurs de la destination sous la bannière Auvergne sur les quatre marchés prioritaires ; mettre en produit les Grands Sites de France et le périmètre de la chaîne des puys candidate à l'UNESCO ; adapter les outils numériques existants pour être à la hauteur de l'ambition affichée ; sensibiliser et former les acteurs au e-tourisme et à la e-commercialisation selon ces marchés et faciliter la réservation de séjours et de produits touristiques.
- **Qualité de l'accueil** : former les acteurs du tourisme, au travers du schéma régional de professionnalisation, en particulier aux pratiques linguistiques mais aussi, grâce au programme High Hospitality Academy mis en œuvre par les CCI de France, généraliser la traduction de supports d'accueil ; créer un « kit d'accueil » mis à disposition des professionnels ; intensifier les démarches Qualité Tourisme destinées aux hébergements, aux lieux et centres de pratique des activités de pleine nature, aux sites de visites ainsi qu'aux offices de tourisme.
- **Observation / évaluation** : mettre en place un tableau de bord pour évaluer les actions du contrat de destination ; déployer l'outil ACTISCOPE® de la CCI Auvergne qui permet une analyse précise en temps réel de l'activité économique des prestataires ; conduire toute action permettant une connaissance plus approfondie des profils, motivations, comportements et satisfaction des clientèles étrangères en Auvergne.

BUDGET

Le contrat de destination est élaboré pour une période de 3 ans de 2015 à 2017, avec un budget global estimé à 450.000 €, dont 75.000 € proviennent de l'Etat. La collectivité régionale financera à hauteur de 335.000 €.

A côté des actions prévues au contrat perdurent les opérations de promotion du CRDTA sur les marchés étrangers qui représentent, au total, un budget de 700.000 €.

Contacts presse

Zakia Douakha

Tél. : 04 73 31 93 58

Port. : 06 37 66 79 26

presse@cr-auvergne.fr

Cécile Pomerol (Joachin)

Tél. : 04 73 31 85 58

Port. : 06 74 67 96 19

